



Procès-verbal N°1
Réunion (restreinte) du 20 octobre 2022

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

VITRY CA 2 / CHEVILLY LARUE ELAN Match de championnat– SENIORS D1 du 23/10/2022 à 15h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club **CHELLY LARUE ELAN**

La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :

- 1arbitre officiel à la charge du club recevant,
- 2arbitres assistants à la charge du club recevant,
- 1 délégué officiel à la charge du club visiteur + amende (demande – 48 h)

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation